



#GenerationHeetch

La manifestation citoyenne GénérationHeetch a mobilisé plus de 160 000 jeunes lors d'un dispositif inédit web, video (TV live) et réseaux sociaux.

www.GenerationHeetch.com

Paris, le 5 mars 2017

Suite à la condamnation de son service, Heetch a organisé une grande manifestation samedi 4 mars afin d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle et lancer le débat autour d'un éventuel cadre de l'économie du partage.

Au programme

- Un site internet www.generationheetch.com sur lequel les manifestants pouvaient choisir un profil (noctambule, militant, parent, etc.), un slogan et suivre le déroulé de la mobilisation.
- Une carte interactive de Paris sur le site internet représentant les manifestants et leurs slogans.
- Des camions équipés d'écran géants qui ont circulé toute la journée dans Paris et en banlieue afin de diffuser les slogans et tweets des manifestations
- Une TV Facebook qui a, pendant 12h, accueilli diverses personnalités (Jean-David Chamboredon, cofondateur de France Digitale, David Lacombed, économiste, etc.) afin de débattre des sujets touchés par Heetch : les jeunes, la banlieue, la mobilité, la nuit, l'économie du partage.

Toute une génération s'est mobilisée, faisant de cette manifestation citoyenne d'un nouveau genre un succès aux chiffres vérifiables :

- **162 145 participants (la police en aurait compté 40 000, la CGT 400 000 ☐)**
- **20 000 tweets** #heetch ou #generationheetch et top 4 des sujets les plus tweetés
- **170 000 vues** pour les vidéos lives et **4 024 likes** - en 8h de direct
- **Plus de 5 500 commentaires**

Et il semblerait que le débat soit lancé comme le montre ce tweet de M. Hamon publié hier :

<https://twitter.com/benoithamon/status/838380839872376832?s=09>

Alors, quel cadre pour l'économie du partage ?

[Press Kit \(visuels, vidéos et communiqué\) à télécharger ici](#)

C'est quoi la Génération Heetch ?

Une **génération** qui revendique **le droit de sortir** et rentrer de soirée facilement.

Une **génération** qui revendique **le droit de se déplacer la nuit**, et ce, même quand on habite en banlieue. Une **génération** pour qui **la mobilité partagée** est une évidence.

Une **génération** qui crée, qui a **soif d'entreprendre**.

Une **génération** qui croit que le numérique et l'économie du partage permettent de répondre à des besoins mal satisfaits.

La **Génération Heetch** est **libre, ouverte, curieuse, ambitieuse, positive, innovante, visionnaire**.

Elle a envie que les politiques prennent conscience du fossé qui se creuse entre eux et la jeunesse, et Heetch apparaît comme un rendez-vous manqué, comme le résume la lettre de Teddy Pellerin, cofondateur de Heetch, adressée au Président de la République : <https://medium.com/@teddypellerin/lettre-au-président-de-la-république-1998595ed2c7>

5 propositions concrètes :

Pour favoriser le développement et encadrer **le partage de biens et services entre particuliers**, nous formulons 5 propositions :

#1 Sont **exclus** du champ du partage entre particuliers **les activités présentant un risque de sécurité ou de tromperie**.

#2 Un particulier est autorisé à partager ou échanger des biens et services avec d'autres particuliers **dans la limite de 5 000 € / an** toutes activités et plateformes confondues. Au-delà de ce seuil, un particulier devra opter pour un statut professionnel et respecter le cas échéant l'encadrement afférent à l'activité exercée.

#3 Les plateformes **transmettent aux services fiscaux le relevé annuel des sommes perçues par chaque particulier**, en plus du relevé individuel transmis à chaque particulier en respect de l'article 87 de la Loi de Finances pour 2016.

#4 À terme, les services fiscaux définissent et mettent en œuvre les moyens techniques permettant la déclaration automatique des revenus issus de l'économie du partage ainsi que le traitement des données en temps réel afin de permettre aux plateformes de **bloquer un particulier qui aurait atteint 5 000 € de revenus** depuis le début de l'année fiscale en cours toutes plateformes confondues.

#5 En dessous de 5 000 €, **une flat tax de 10%** est instaurée, prélevée directement par les plateformes sur les sommes échangées entre particuliers et versée aux services fiscaux.

À propos de Heetch

Créée en 2013, Heetch est une application qui permet à **des particuliers de partager des trajets la nuit**, uniquement **entre 20h et 6h du matin**. La nuit, l'offre de mobilité est plus limitée, engendrant de nombreuses difficultés pour les jeunes lorsqu'ils souhaitent se déplacer (et des comportements à risque).

En tant que plateforme d'économie du partage, Heetch permet uniquement à des conducteurs d'amortir une partie **des frais annuels de leur voiture (en moyenne : 1700€/an)**. En 2016, **plus de 5 millions de trajets** ont été réalisés, principalement en **banlieue**.

En chiffres :

- ▶ Une entreprise 100% française.
- ▶ Service ouvert de 20h à 6h pour absorber l'afflux de demande de déplacement non couverts par les solutions de transport traditionnelles.
- ▶ Plus de 500 000 utilisateurs et 100 000 trajets hebdomadaires dans 5 pays.

Ses drivers :

- ▶ 30 000 conducteurs occasionnels.
- ▶ ~25-30 ans en moyenne.
- ▶ 70% habitent en banlieue.
- ▶ Seuil de 6000€/an afin de rester dans le cadre d'une offre de transport non-professionnelle) (seuls 5% des drivers atteignent ce plafond).
- ▶ ~1700€ en moyenne par an de participations aux frais de leur véhicule.

Ses utilisateurs :

- ▶ 1,2 millions d'utilisateurs en 2016.
- ▶ 80% ont moins de 25 ans et déclarent ne jamais utiliser le taxi.

- ▶ Ils utilisent Heetch en moyenne 2-3 fois par mois et dépensent en moyenne 30€ par mois.
- ▶ 70% de leur trajet ont pour origine ou destination la banlieue.

